

LES BUREAUX ZOMBIES DE LA DOUANE

ILS EXISTENT. ENFIN, OFFICIELLEMENT, NON. ENFIN, SI.
ÇA DÉPEND À QUI VOUS POSEZ LA QUESTION !

Bienvenue dans l'univers parallèle des bureaux zombies de la DGDDI. Depuis plusieurs années, certains bureaux de douane ont été vidés de leurs effectifs et parfois même privés de leurs locaux... sans jamais être officiellement fermés :

Guéret, Nevers, Arcachon, Vesoul, Nice Port, Port-la-Nouvelle, Fort-de-France Messagerie, et bien d'autres encore...

Des bureaux sans agents, donc un territoire sans présence douanière, mais qui continuent parfois d'exister dans RUSH ou dans différents organigrammes administratifs.

Des services « non ouverts mais pas encore fermés », selon la formule surréaliste d'un DI connu pour sa propension à fermer les structures.

LA CFDT DOUANE DÉNONCE DEPUIS LONGTEMPS CETTE GESTION OPAQUE DES RESTRUCTURATIONS.

Car derrière cette mécanique administrative se cache une réalité bien concrète :

- Des fermetures déguisées ;
- Des procédures de dialogue social contournées ;
- Des territoires abandonnés progressivement ;
- Des services effacés des documents officiels sans véritable décision clairement assumée.

Et aujourd'hui, avec le nouvel arrêté listant les bureaux et brigades de la DGDDI, le malaise ressurgit. La Direction Générale affirme d'un côté que l'arrêté a vocation à lister les bureaux et brigades. Mais dans le même temps, elle explique que l'absence d'un service dans cette liste ne remettrait pas forcément en cause son existence !

BUREAUX ZOMBIES,
MAI 2026



ALORS QUOI ?

Un bureau absent de la liste existe-t-il encore ?

Un service sans agents reste-t-il un service ?

Une fermeture sans décision officielle est-elle une fermeture ?

Même les directions locales et la DG semblent parfois se contredire sur le sujet.

LA VÉRITÉ EST PLUS SIMPLE

La DGDDI traîne derrière elle des restructurations inachevées qu'elle n'a jamais totalement assumées juridiquement.

Pendant des années, la méthode a été la même :

On retire les effectifs, on vide progressivement le service, on fait disparaître les moyens et les locaux... puis on laisse le temps faire le reste. Une fermeture fantôme !

LA CFDT DOUANE N'EST PAS NAÏVE.

Nous savons parfaitement que ces bureaux ne rouvriront pas demain matin. Mais il faut avoir le courage de dire ce que cette politique produit réellement : le service public douanier n'est tout simplement plus assuré sur certains territoires.

Moins de présence. Moins de contrôles. Moins de renseignement territorial. Moins d'accompagnement économique. Moins d'État. Mais comme la nature déteste le vide, lorsque la Douane recule sur certains territoires, d'autres administrations nous remplacent aussitôt pour occuper l'espace... merci RIPOST !

Et cela se paiera un jour.

Car lorsqu'on abandonne durablement des implantations publiques, ce sont toujours les territoires, les usagers, les entreprises et finalement l'État lui-même qui en subissent les conséquences.

LA CFDT DOUANE ENTEND DÉSORMAIS SAISIR :

- Le ministre, les parlementaires
- les élus locaux concernés
- les préfets des territoires impactés.

La CFDT Douane rappelle également sa revendication d'un maillage territorial douanier minimal garantissant au moins un bureau de douane par département.

À force de supprimer discrètement des implantations, certains finiront par découvrir qu'il n'y a plus personne lorsqu'ils auront besoin de la douane.

LE JOUR OÙ L'ÉTAT RÉALISERA QU'IL A LAISSÉ MOURIR SA PRÉSENCE TERRITORIALE, IL SERA DÉJÀ TROP TARD POUR RÉVEILLER LES MORTS.

